

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1196

présenté par
M. Alfandari, rapporteur

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« sans qu'elle ne puisse excéder »

les mots :

« inférieure ou égale à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.